MOROSO

POLITIQUE DE L'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL
(point de référence C - Lignes directrices UNI-INAIL 2001)

La Direction Générale de **MOROSO S.p.A.** est convaincue que la gestion de l'entreprise et de ses ressources humaines et infrastructurelles présuppose l'optimisation des conditions de santé et de sécurité sur le lieu de travail pour l'ensemble de son personnel et toutes les autres parties prenantes.
Dans cette optique, la Direction Générale entend promouvoir la responsabilisation, l'implication et la consultation de tous les travailleurs et de leurs représentants dans les principaux processus du système de gestion, en particulier en ce qui concerne la prévention de la sécurité et l'amélioration continue.
Les accidents du travail et les maladies professionnelles représentent un coût important pour l'ensemble de la communauté et pour l'organisation, principalement en termes humains mais aussi économiques, et c'est également pour ces raisons que la Direction a choisi d'adopter, dans le cadre du modèle organisationnel de gestion et de contrôle préparé conformément au Décret législatif n° 231/2001, un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail conforme aux lignes directrices UNI-INAIL de 2001, qui permet d'identifier, de prévenir et de traiter les problèmes liés à la santé et à la sécurité afin de minimiser les risques et de garantir de meilleures conditions de travail pour tous.

La ligne stratégique de base repose sur les principes généraux suivants :

- respecter pleinement la législation en vigueur, les règles et règlements de référence et les procédures de sécurité de l'entreprise ;
- utiliser, par conséquent, des moyens et des matériaux dont les caractéristiques sont conformes à la législation en vigueur en matière de sécurité ;
- promouvoir et poursuivre, dans toutes les activités de l'entreprise, l'amélioration des performances et des résultats en matière de sécurité ;
- prévenir et corriger les situations dangereuses, en encourageant leur signalement et en mettant systématiquement en œuvre l'analyse des causes et des solutions possibles ;
- diffuser au sein de l'entreprise, par la sensibilisation constante de tous les travailleurs, une culture visant à développer des comportements corrects en matière de sécurité ;
- mettre en œuvre, par la formation et l'information, des compétences professionnelles et un engagement à agir dans le respect des procédures de prévention et de protection, à tous les niveaux de l'entreprise ;
- diffuser une prise de conscience généralisée du fait que la responsabilité de la sécurité incombe à tous les travailleurs, chacun selon ses compétences ;
- encourager la participation des travailleurs et de leurs représentants à l'évaluation des risques, aux mesures de prévention et de protection (en utilisant la hiérarchie des contrôles), aux programmes de formation, d'information et d'entrainement, au processus de communication, ainsi qu'à la préparation et à l'intervention en cas d'urgence ;
- fournir des ressources économiques, humaines et technologiques suffisantes pour assurer le bien-être physique et intellectuel des travailleurs ;
- effectuer des audits et des inspections de sécurité périodiques, vérifier les activités opérationnelles, la documentation de formation et d'information, l'évaluation des risques et les plans de prévention et d'amélioration ;
- vérifier de manière permanente la gestion de la sécurité, par l'analyse critique des résultats obtenus et l'examen des principes susmentionnés et du système de gestion.

La Direction Générale définit, par l'intermédiaire du Responsable du Système de gestion de la sécurité au travail, des programmes appropriés, des objectifs spécifiques et des cibles avec des indicateurs mesurables, capables de maintenir une organisation avec les meilleures performances possibles, grâce surtout au comportement fiable et éclairé de tous les travailleurs.

Cavalicco, le 05 décembre 2022

La Direction Générale
Roberto Moroso